

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 10

-votants 12

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 22 juin 2017.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Delphine LALIN, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Madame Nathalie HURSTEL, Madame Agnès KLINGELSCHMITT donne son pouvoir à Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Serge MARCHAL, Monsieur Bernard RAPENNE.

Monsieur Hervé VOIDEY a été élu secrétaire de séance.

20170630/001 - Convention séniors en vacances

L'opération séniors en vacances, organisée en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale de Chèques Vacances) qui permet aux personnes âgées de plus de 60 ans retraitées et non imposables de partir en vacances à un coût modéré, grâce à une aide financière, est mise place sur les communes depuis 2008. Le succès de l'opération grandit chaque année.

En 2017, les modalités d'organisation évoluent, la Communauté de Communes ne se voyant attribuer que peu de tarifs réduits attribuables, il a été proposé à certaines communes de s'associer pour augmenter l'enveloppe attribuable.

La gestion de l'action, ainsi que les paiements des prestataires se feront au niveau de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ANCV - porteur de projet pour 2017.

20170630/002 – Convention Espaces Naturels Sensibles

Monsieur le Maire explique que par arrêté ministériel du 5 avril 2016, le périmètre NATURA 2000 du Plateau de Malzéville a été définitivement validé, en prenant en compte certaines demandes d'ajustement du périmètre initial, et sont conformes aux préconisations inscrites dans le DOCOB de 2009.

De premiers travaux ont été entrepris par le Grand Nancy, avec l'aide du lycée agricole de Pixérécourt en 2015. Pour poursuivre ces opérations de gestion écologique, continuer d'aménager le site pour l'accueil du public et faire mieux connaître ce site Naturel remarquable, les acteurs du site ont décidé de mettre en commun leur énergie et de coordonner les différents dispositifs institutionnels et financiers mobilisables sur cet espace.

Projet de conventionnement "Espaces Naturels Sensibles" dit E.N.S. avec le Conseil Départemental :

Le site naturel du Plateau de Malzéville a été identifié par le Département de Meurthe-et-Moselle comme un Espace Naturel Sensible, dont le périmètre est proche du périmètre NATURA 2000, mais englobe en sus les Carrières de Dommartemont, les espaces limitrophes entre le Plateau et la Butte Sainte Geneviève, ainsi que quelques terrains à dominante agricole sur Eulmont et Lay-Saint-Christophe. La différence s'explique par le niveau de patrimonialité (régional et pas seulement national) des espèces, choisi pour la définition des périmètres départementaux.

Dans une volonté d'harmonisation des politiques environnementales de l'Etat et des Collectivités, mais aussi dans le but de mettre en synergie les moyens et les financements dédiés à la gestion de ce milieu naturel remarquable, le Département et la Métropole ont proposé aux communes et intercommunalités riveraines du Plateau de déclencher une procédure E.N.S.

Il est rappelé que cette démarche volontaire de la part des communes et EPCI, qui se matérialise pour 12 ans sous la forme d'une convention cadre, pourra être déclinée ensuite en fonction des thèmes : études et travaux, acquisitions foncières, programmes d'animation spécifiques, etc.. La démarche comprend 3 ambitions majeures :

- la protection foncière des terrains par une maîtrise publique,
- la gestion écologique du site,
- la volonté d'ouvrir le site au public.

A ce titre, l'animation des sites est un aspect primordial que le Département souhaite favoriser. A cet effet, le Conseil Départemental peut financer des actions, en régie ou via des prestataires pour monter des opérations de sensibilisation, éducation à l'environnement, découverte, etc.

Un projet de convention a été élaboré par la Métropole en tant que structure porteuse de la démarche NATURA 2000, et le Conseil Départemental, avec comme ambitions :

- la signature de toutes les collectivités concernées,
- la mise en commun des instances de gouvernance Natura 2000 et E.N.S., au sein d'un comité de pilotage "COFIL" unique,
- la rédaction d'un document d'objectifs pour la gestion du « Site Naturel du Plateau de Malzéville », fusion du DOCOB NATURA 2000 et des Plans de gestion des E.N.S.,
- la synergie pour les actions et articulation des démarches d'inventaires, de travaux, de suivi et d'évaluation, avec financements croisés Etat / Conseil Départemental.

Après échanges et dans la suite des conclusions du groupe de travail du 5 juillet 2016 et du dernier Comité de Pilotage Natura 2000 du 16 septembre 2016, il est proposé que le projet de convention E.N.S. soit adopté par la commune d'EULMONT, L'ensemble des autres partenaires EPCI et communes se sont également engagées à délibérer sur ce dispositif.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat collectivités "Espace Naturel Sensible - Plateau de Malzéville" entre : le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy, la communauté de communes du Bassin de Pompey, la Communauté de communes de Seille et Mauchère- Grand Couronné et les communes d'Agincourt, Dommartemont, Eulmont, Lay-St-Christophe, Malzéville, Saint-Max.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces projets, ainsi que tous les marchés et les conventions qui en découleront,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter les fonds auprès des partenaires financiers ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *approuve la convention de partenariat collectivités "Espace Naturel Sensible - Plateau de Malzéville" entre : le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy, la communauté de communes du Bassin de Pompey, la Communauté de communes de Seille et Mauchère- Grand Couronné et les communes d'Agincourt, Dommartemont, Eulmont, Lay-St-Christophe, Malzéville, Saint-Max.*

- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces projets, ainsi que tous les marchés et les conventions qui en découleront,*

- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter les fonds auprès des partenaires financiers ci-dessus.*

20170630/03 - Affouages

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent, la vente du bois de la forêt communale aux habitants se faisait sur le modèle de la cession aux particuliers. Afin d'éviter tout dérive, Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1^{er} septembre 2017 cette vente prenne maintenant la forme d'affouages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la cession de bois aux particuliers devienne des affouages.

20170630/004 - Bail chasse ACCA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bail de location de la chasse arrive à échéance le 30 juin 2017. Le montant de la location s'élève actuellement à 850 €/an pour 190 ha. L'A.C.C.A. sollicite le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 ans et propose un loyer annuel de 900 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une association composée de chasseurs eulmontois, qui assure, avec sérieux, la gestion en collaboration avec le groupement cynégétique du Grand Couronné et l'entretien des layons.

La commune n'a octroyé jusqu'à maintenant aucune subvention à cette association qui s'est regroupée avec l'A.C.C.A. de LAY SAINT CHRISTOPHE afin de diminuer et répartir le prélèvement du gibier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le bail de chasse à l'A.C.C.A. d'EULMONT pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un loyer annuel de 900 €, indexé sur l'indice des fermages.

20170630/005 - Demande de subvention DETR pour mise en place d'un point numérique

Monsieur le Maire explique que depuis fin mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité s'effectue auprès des seules mairies équipées de dispositif de recueil. La mairie d'EULMONT ne faisant pas partie de ces mairies, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un point numérique de proximité permettant aux habitants du village de faire une pré demande de carte d'identité en ligne.

Le montant de l'acquisition d'un nouvel ordinateur s'élève à 550 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 40 % au titre de la DETR 2017, soit un montant de 220 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 40 % au titre de la DETR 2017 pour l'acquisition d'un ordinateur d'un montant de 550 € HT.

20170630/006 - Bons scolaires

Pour la rentrée de septembre 2017, Monsieur le Maire propose la reconduction des bons attribués pour une participation aux dépenses de fournitures scolaires pour un montant de 20 € pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une somme de 20€ pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

20170630/007 - Contrats périscolaire

Le contrat de Madame Laura BOURGUIGNON, directrice du périscolaire, se termine le 23 août 2017. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Laura BOURGUIGNON, pour l'année scolaire 2017-2018.

Madame Fatima EL GHANBOU a été recrutée par la commune en CUI en tant qu'animatrice périscolaire depuis septembre 2015, son contrat ne peut être renouvelé sous le statut CUI. Etant donné les besoins pour la rentrée de septembre 2017 et aux vues des compétences de Madame EL GHANBOU, Monsieur le Maire propose de signer un contrat avec cette dernière pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Fatima EL GHANBOU, pour l'année scolaire 2017-2018.

Le contrat de Madame Corinne FERBUS prend fin le 31 août 2017. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Corinne FERBUS, pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire propose également de l'autoriser à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits aux NAP et au périscolaire à la rentrée de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits aux NAP et au périscolaire à la rentrée de septembre 2017.

20170630/008 - Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

La dépense afférente à ce(s) remplacement(s) sera inscrite au budget communal.

20170630/009 - Modification temps de travail poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au changement de la durée hebdomadaire de travail affecté au poste de secrétariat de mairie en raison de l'augmentation de la charge de travail.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'attaché territorial à temps non complet pour une durée de travail de 32 heures par semaine et à la création simultanée d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de supprimer un poste permanent d'attaché territorial affecté au poste de secrétariat de mairie d'une durée hebdomadaire de 32 heures à compter du 01/09/2017 et de créer simultanément un emploi permanent d'attaché territorial

affecté au poste de secrétariat de mairie d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures ;

- *Motif invoqué : augmentation de la charge de travail*
- *CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;*
- *PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.*

20170630/010 - Demande de subvention « contrat territoires solidaires » auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - Achat d'un modulaire pour l'ouverture d'une 7^{ème} classe

Monsieur le Maire explique qu'au regard du nombre d'enfants inscrits à l'école des Vignottes pour la rentrée de septembre 2017, une septième classe va ouvrir à la rentrée de septembre.

Dans cette perspective, différentes solutions sont envisagées dont celle de l'acquisition d'un modulaire à installer au niveau de l'école.

Des contacts ont été pris avec différentes sociétés et des rendez-vous sont programmés début juillet.

Monsieur le Maire propose que la commune demande une subvention auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'achat d'un modulaire en vue de l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école des Vignottes. Il propose également que le conseil municipal délibère de nouveau à réception des différents devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Questions diverses :